

## Conférence de consensus sur l'aisance aquatique 4, 5 et 6 ans

### Certification de l'aisance aquatique

#### Présentation

A l'instar des travaux menés dans le cadre du plan de lutte contre les noyades, force est de constater le manque de culture aquatique d'une part trop importante de la population. Cette situation critique invite la FFN à mettre à disposition son réseau afin de fédérer toutes les forces nécessaires à une action collective efficace. C'est donc avec un grand intérêt que la FFN participe aux travaux de cette conférence. Sur ce thème 3, la FFN souhaite apporter des éléments de consensus sur la question de l'attestation et/ou certification aisance aquatique en menant des actions spécifiques telles que la construction d'un continuum d'apprentissages, des formations à destination des encadrants Aisance Aquatique, et des actions d'informations préventives auprès du grand public.

#### Utilité publique d'une formation à l'Aisance Aquatique

Suite à l'impulsion donnée par la ministre des sports avec le plan « Aisance Aquatique » la FFN a décidé de se saisir de l'enseignement de sa discipline et de le faire évoluer. Reconnue d'utilité publique elle a inscrit dans ses statuts<sup>1</sup> l'objectif de favoriser l'accès de tous à la pratique des activités de la natation, de la découverte à l'apprentissage jusqu'au très haut niveau.

La FFN souhaite donc participer activement à l'effort national de prévention et de lutte contre les noyades. En répondant à l'appel à projet lancé par l'Agence Nationale du Sport, la FFN démontre son soutien et son souhait d'œuvrer de façon pérenne à l'amélioration de la qualité de la pratique aquatique pour un public le plus large possible en contribuant activement à la formation des encadrants sollicités (ou visés) pour ces actions de prévention et de lutte contre les noyades.

#### Les certifications actuelles

Trois tests existent aujourd'hui et sont reconnus par l'État. Ils permettent de valider, soit une aisance dite aquatique pour le premier d'entre eux, soit des capacités et des connaissances identifiées comme relevant d'un savoir nager dit sécuritaire pour les deux autres.

Aucune réelle norme ou critère d'âge ne sont évoqués à propos de la validation de ces tests en dehors de préconisations inscrites au programme EPS, du premier cycle au troisième cycle scolaire<sup>2</sup>. Par contre, une échelle de compétences adossées à chacun des tests nous permet clairement d'identifier trois niveaux croissants d'une maîtrise du milieu aquatique par l'enfant : le test Aisance Aquatique (actuellement demandé pour autoriser une pratique dans le cadre d'un accueil collectifs de mineurs), l'ASSN (Attestation Scolaire « Savoir Nager ») et le Sauv'nage (Test relatif à un « savoir nager sécuritaire » adopté par le CIAA - Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques -).<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Les statuts fédéraux précisent que la FFN a pour objet «...l'étude et la mise en œuvre nécessaires à l'organisation générale et au développement de l'éducation sportive et du sport pour les disciplines de « la natation »... Elle a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités de la natation, de la découverte à l'apprentissage jusqu'au très haut niveau. Elle a pour mission de promouvoir et de propager, directement et/ou au moyen de ses organes déconcentrés, les valeurs de la natation. Les moyens d'action de la Fédération sont notamment la création et la mise en place de pédagogies, d'actions de formation, y compris l'apprentissage, via notamment l'Institut National de Formation des Activités de la Natation (INFAN)...».

<sup>2</sup> Vous trouverez des précisions sur les préconisations inscrites au programme EPS scolaire en fin de page 34 du rapport « Pour une stratégie de lutte contre les noyades » de Thierry Maudet et Véronique Éloi-Roux.

<sup>3</sup> Une description plus précise de ces trois tests est disponible en page 31 du rapport « Pour une stratégie de lutte contre les noyades » de Thierry Maudet et Véronique Éloi-Roux.

- L'AA (Aisance Aquatique) aussi communément appelé « anti panique »<sup>4</sup>

C'est un test de tout premier niveau d'exigence pouvant se réaliser, avec ou sans brassière de sécurité, en piscine ou sur le lieu d'activité pour une grande partie des activités nautiques.

Essentiellement utilisé en milieu scolaire, ce test atteste de l'aptitude d'un mineur à pratiquer certaines activités aquatiques et nautiques se déroulant en accueils de loisirs, en séjours de vacances et en accueils de scoutisme. Il peut être préparé et passé dès le cycle 2 (CP, CE1, CE2) voire lorsque cela est possible dès la grande section de maternelle.

- L'ASSN (Attestation Scolaire « Savoir Nager »)<sup>5</sup>

C'est un test de l'Éducation Nationale qui précise un niveau de compétences à valider afin de s'assurer de la capacité de l'enfant à nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, plan d'eau calme à pente douce). Il repose sur la maîtrise d'un parcours aquatique et la connaissance de quelques règles de base dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité. D'un point de vue purement technique l'Attestation Scolaire « Savoir Nager » valide principalement une capacité de déplacement avec immersions en surface.

- Le Sauv'Nage utilisé au sein des 17 fédérations membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) est également un test validant un niveau de pratique aquatique correspondant à un savoir nager sécuritaire. D'un point de vue technique il intègre une dimension de maîtrise aquatique supplémentaire aux autres tests par l'évaluation plus exigeante d'une qualité relationnelle développée par l'enfant avec le milieu (le corps flottant) ainsi qu'une capacité physique et ventilatoire à une immersion prolongée en condition de fatigue (aller récupérer un objet immergé à 1,8m de profondeur en fin d'un parcours de 50m).

Le code de l'action sociale et des familles régit une chaîne de responsabilités quant à l'accompagnement d'enfants mineurs. Un enfant qui n'est plus sous la responsabilité directe de ses parents est sous la responsabilité morale d'un tiers. Il incombe au responsable de mettre en avant une reconnaissance étatique de bonnes conditions d'accueil notamment concernant les compétences et les capacités de l'encadrement, les conditions et le niveau de pratique des enfants.

Il est à remarquer que le test Aisance Aquatique (avec ou sans brassière) suffisant pour les accueils collectifs de mineurs (ACM) ne valide pas l'acquisition d'un « savoir nager » mais permet à un enfant, ne sachant pas nager, de ne pas être exclu d'une opportunité de découverte ou d'un perfectionnement dans certaines activités nautiques ou aquatiques proposées dans le cadre d'accueils de loisirs, de séjours de vacances et en accueils de scoutisme. Comme évoqué dans le rapport « Pour une stratégie de lutte contre les noyades » de Thierry Maudet et Véronique Éloi-Roux : « *si le recours à un matériel de flottaison est utilisé, ce test n'est plus révélateur d'une aisance aquatique* ».

Récemment :

La proposition d'un nouveau concept et d'un test associé à la notion d'aisance aquatique nous est soumise suite à l'expérimentation interministérielle dite « classe bleue » organisée sur Paris en avril 2019.<sup>6</sup>

**Plus de 50 ans de recherche et 15 ans d'expérimentation spécifique par la FFN confirment la validité de l'enseignement précoce**

---

<sup>4</sup> Défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport. La réussite du test sans brassière est obligatoire pour : surf de vagues, canyoning, kitesurf, Croisière et canoë kayak (ou discipline associée) en mer au-delà de la bande des 300 mètres et en rivière à partir de la classe III. Il est délivré par une personne répondant aux conditions prévues aux 1°, 2° et 3° de l'article R. 227-13.

<sup>5</sup> Défini par l'arrêté du 9 juillet 2015. Cette attestation est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième. Elle est signée par le professeur des écoles et un professionnel qualifié à l'école primaire, ou par le professeur d'éducation physique et sportive au collège.

<sup>6</sup> Présentation de la première expérimentation « Classe bleue » sur Paris en page 114 du rapport « Stratégie de lutte contre les noyades » de Thierry Maudet et Véronique Éloi-Roux.

Le plan « Aisance aquatique » (avril 2019) : une stratégie globale interministérielle qui présente de nombreux atouts.

En France, depuis plus d'une cinquantaine d'années<sup>7</sup>, l'observation d'enfants de 3 à 6 ans évoluant dans les bassins nous amène concrètement à considérer trois acquis correspondant à une aisance aquatique chez l'enfant.

Le premier niveau valide que l'enfant est capable de sauter dans l'eau en grande profondeur et de s'immerger totalement sans marquer d'appréhension, le second réside dans l'observation d'une capacité à se repérer dans le milieu pour se mettre aussi bien sur le dos que sur le ventre et enfin le troisième démontre sa capacité à rejoindre le bord.<sup>8</sup>

Daniel Zylberberg, psychomotricien membre expert de la commission fédérale éveil aquatique, considère qu'à partir de 4 ans l'enfant commence à être capable de se repérer dans le nouveau substrat, d'organiser une certaine horizontalité et de se déplacer. Cela se vérifie dès lors que l'enfant n'est plus en position debout avec les bras hors de l'eau à essayer de s'en sortir (peu importe la façon par la suite de se déplacer que ce soit par mobilisation de la tête, des jambes ou en commençant à se servir de ses bras). A 6 ans, il peut acquérir un niveau d'aisance aquatique dès lors qu'il aura intégré des solutions pour parvenir à respirer malgré les difficultés associées aux caractéristiques du milieu.

De même, en dehors de l'acquisition d'un certain nombre d'habiletés dans le milieu, la notion d'aisance aquatique pose la question de l'autonomie en milieu aquatique, c'est-à-dire qu'un enfant dans l'eau doit être tout à fait capable de rejoindre un support non affectif. Il doit être capable de se passer de la base de sécurité que constituent les parents ou l'éducateur.<sup>9</sup> Daniel Zylberberg a observé que lorsque l'on propose à des enfants de moins de trois ans de rejoindre le bord, ils vont bien jusqu'au bord mais ils ne l'attrapent pas. Ils rejoignent immédiatement leurs parents.

**Ainsi la familiarisation à l'eau peut se faire dès la plus jeune enfance avec les parents, mais ce n'est qu'à partir de la quatrième année que l'enfant pourra accéder à l'aisance aquatique.**

**La période de 4 à 6 ans pour l'enfant précède la possibilité d'acquisition du savoir nager.** Il est possible de parler d'une certaine autonomie relative avec l'acquisition d'un sentiment de sécurité à partir de l'acquisition d'une motricité aquatique adaptée. A cet âge la motricité aquatique correspond à la capacité de passer de la verticalité à l'horizontalité. Un placement à l'horizontal offre en effet une bien meilleure capacité à se déplacer. Pour respirer l'enfant rebascule de façon spontanée à la verticale, reprend un peu d'air et se remet à l'horizontal.

### **De l'attestation d'une pratique Aisance Aquatique à une certification d'un « savoir nager »**

D'un point de vue didactique<sup>10</sup>, les compétences développées par l'enfant afin d'attester d'une Aisance Aquatique (nouvelle version) s'inscrivent dans un continuum de construction cohérente avec les compétences d'un savoir nager dit sécuritaire et pour devenir toujours meilleur nageur.

Les compétences associées à l'Aisance Aquatique proposées dans le cadre de l'expérimentation des classes bleues sont réparties selon trois paliers de niveaux compatibles avec l'âge et la maturation des enfants de 4, 5, 6 ans. Ils correspondent à un premier degré de construction du futur nageur.

**Ainsi la validation des compétences Aisance Aquatique « classe bleue » pourrait représenter un prérequis au test unique d'un savoir nager dit sécuritaire.**

Si l'enfant a déjà vécu avec ses parents le domaine aquatique, il lui sera beaucoup plus facile d'accéder à l'aisance aquatique qui se structurera selon une construction graduelle correspondant à sa maturation. A la fin de ce processus d'apprentissage on pourra attester que **l'enfant a été capable de tomber ou d'aller dans l'eau en grande profondeur sans matériel et de parvenir à s'organiser pour se réorienter, flotter et se déplacer sur une courte**

<sup>7</sup> Les bébés nageurs - Jacques Vallet (Professeur à l'Institut Nationale des Sports) éditions Marabout service/éducation - (1974). Et plus récemment « Bébés nageurs » Adaptation du jeune enfant au milieu aquatique 0 à 6 ans - en collaboration avec la FFN - Claudie Pansu - éd. Amphora (2009)

<sup>8</sup> Vidéo <https://www.dailymotion.com/video/x6wdj4d> - Activité des 4 à 5 ans en phase de préapprentissage (2018)

<sup>9</sup> Laisser l'eau faire d'Alain VADEPIED -Edition Du Scarabee (1976) -

<sup>10</sup> Didactique : Traitement de la matière à enseigner afin de pouvoir l'enseigner efficacement et rapidement à tous les élèves

**distance afin de rejoindre un lieu sécurisant pour sortir de l'eau ou pour attendre l'intervention d'un secours.**<sup>11</sup>

Les compétences attendues à la fin du troisième palier de cette démarche d'enseignement pourraient être reconnues par tous comme un niveau de maîtrise atteint par l'enfant ayant construit l'aisance aquatique.

L'enfant sera donc capable d'approcher en relative sécurité le milieu aquatique. Les compétences spécifiques aux activités ne pourront cependant être certifiées que par un test « savoir nager » tel l'ASSN ou le Sauv'Nage.

**Il s'agit de considérer l'Aisance Aquatique davantage comme un prérequis dans un continuum d'apprentissages, et le « Savoir nager » comme une porte d'accès aux activités aquatiques.**

**L'aisance aquatique devrait être considérée comme la condition préalable au test unique d'un « savoir nager ».**

**L'identification d'une attestation Aisance Aquatique pourrait garantir** la pratique d'une activité liée à une appropriation du milieu par l'enfant avec l'acquisition d'un premier niveau de construction lui permettant d'attendre un secours sans paniquer en cas de chute accidentelle dans l'eau.

Cette reconnaissance confirmerait ainsi l'acquisition par l'enfant d'éléments de construction d'une capacité à investir avec plaisir le milieu aquatique dans toutes ses dimensions. Cependant à la différence de la certification de compétences, l'attestation ne garantira pas pour autant la capacité absolue d'une pratique en autonomie et sans une surveillance rapprochée.

L'attestation Aisance Aquatique validera une pratique sur la base de compétences aquatiques généralistes correspondant à un premier niveau de maîtrise. Ce premier niveau devra être prolongé par l'acquisition de compétences spécifiques associées à la certification d'un « savoir nager ».

L'obtention d'un certificat « savoir nager » représentera enfin pour l'enfant la reconnaissance d'une réussite qui participera à renforcer l'intérêt pour l'activité et son désir de continuer à pratiquer. Elle sera un support de communication notamment vers les parents en informant sur l'étendue et la qualité des compétences développées que ce soit en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La délivrance d'une attestation d'Aisance Aquatique devrait aussi représenter le gage universel d'une qualité du contenu d'enseignement ayant permis à l'enfant d'acquérir ce premier niveau de maîtrise d'une relation à l'eau.

## **Formation - Information - Culture**

Toute personne se retrouvant pour la première fois immergée en milieu aquatique vivra l'appréhension d'une perte de repères : pour le terrien face à l'eau, elle représente la peur de perdre le contrôle au risque de s'enfoncer sans fin jusqu'aux abysses, de s'y trouver dans l'incapacité de respirer et au final de s'y noyer.

Quel qu'il soit, l'apprenti sera soumis aux mêmes principes physiques, physiologiques et à la même nécessité d'expérimenter et d'adapter ses actions dans ce nouveau substrat afin de parvenir dans un premier temps à simplement s'y laisser porter.

Cela devrait être un plaisir offert à tous de parvenir à découvrir un nouvel espace de jeu et de nouvelles sensations associées au milieu aquatique afin d'expérimenter les meilleures façons de s'y mouvoir avec facilité et en sécurité. Ainsi nous nous devons de faciliter les possibilités de pratique qui permettront la construction de l'aisance aquatique par le plus grand nombre en s'assurant de la qualité de l'enseignement.

**Tout en permettant une marge nécessaire d'initiatives à l'agencement et d'adaptations aux différents contextes, la mise en œuvre conforme efficace et pérenne des éléments d'organisation du dispositif Aisance Aquatique nécessite de la part de l'encadrement une approche spécifique adaptée.**

Une formation Aisance Aquatique semble ainsi nécessaire afin d'asseoir la crédibilité et la fiabilité de la mise en œuvre du dispositif dans son ensemble et en particulier la stratégie d'apprentissage que l'on souhaite développer auprès des enfants<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Cet ensemble de compétences acquises par l'enfant correspond essentiellement à la construction du corps flottant. Le concept de « corps flottant » est défini par Raymond Catteau comme « la capacité de laisser passivement l'eau agir sur son corps et d'être en mesure de lui donner la forme qui convient en fonction de l'orientation souhaitée ». Il représente un socle à tout apprentissage de la natation.

<sup>12</sup> Marc Begotti évoque des propos de Raymond Catteau sur l'enseignement de la natation "les échecs des élèves sont dus à une forme d'incompétence des enseignants. Ce sont les enseignants qui sont en échec à faire réussir les élèves".

La Fédération française de natation a la volonté d'accompagner la mise en place et le suivi du dispositif AA. Elle met notamment au service de cette organisation l'INFAN (Institut National de Formation aux Activités de la Natation) et son réseau d'ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) tout comme ses clubs et l'implication de dirigeants et d'éducateurs fédéraux sur le terrain.

L'objectif est de faciliter l'implantation d'un enseignement à l'Aisance Aquatique sur l'ensemble du territoire. **Il s'agit bien de participer à un maillage territorial garantissant la qualité des apprentissages et une formation continue des enseignants.**

Le rôle et la volonté de la FFN sont de limiter les biais de généralisation d'une démarche d'enseignement à l'efficacité prouvée notamment lors de la première expérimentation « classe bleue » sur Paris.

Ainsi il est nécessaire de se centrer sur ce qui vaut prioritairement la peine d'être enseigné<sup>13</sup> afin de se prémunir au mieux et le plus rapidement possible des risques de noyade.

**Ces formations participeront à limiter les décalages entre la proposition « d'une bonne pratique » que l'on souhaite généraliser et la réalité des mises en œuvre sur le terrain. Elles consisteront à accompagner les structures et les éducateurs dans une évolution de leurs stratégies d'enseignement en les préparant au mieux à une transformation des habitudes de fonctionnement.**

Les formations Aisance Aquatique, l'organisation des « classes bleues » sur l'ensemble du territoire et la délivrance d'attestations d'une pratique à l'Aisance Aquatique sont des piliers importants du dispositif de lutte contre les noyades. Supports de communication et d'actions, ces « piliers » invitent l'ensemble de la population à mieux considérer les risques (notamment pour les jeunes enfants) inhérents à une activité aquatique ou celles se déroulant à proximité d'un lieu d'eau.

L'imprégnation d'une culture de l'eau dès le plus jeune âge et à proximité des populations favorisera la pratique aquatique dans un cadre éducatif et de loisir. Si l'enfant le souhaite étant mieux en capacité de choisir, il pourra dès lors s'orienter vers des pratiques aquatiques ou nautiques. De même à plus long terme en tant qu'adulte, il poursuivra probablement une activité aquatique individuelle, collective ou familiale favorable au maintien de sa forme et de sa santé.

L'acquisition des compétences associées à l'Aisance Aquatique qui s'adresse aujourd'hui prioritairement aux plus jeunes devrait aussi concerner à terme une plus large palette de la population afin de parvenir à éduquer plus globalement à une culture aquatique et à une capacité active de prévention contre la noyade.

## **Un consensus... à la limitation des décès par noyade accidentelle**

Un consensus sur les aspects techniques et didactiques entre les différents intervenants concernés par l'enseignement de la Natation autour de la création d'une nouvelle attestation Aisance Aquatique et de la certification d'un test unique d'un « savoir nager sécuritaire » est non seulement souhaitable mais indispensable. Dans la mesure où il s'agit d'identifier et de valider des outils apparaissant aujourd'hui comme étant les plus appropriés à une prévention et à une lutte active contre les noyades.

Nos choix communs partagés nous engageront sur des actions immédiates de sensibilisation et de formation. Ils favoriseront une dynamique de responsabilisation d'une chaîne reliant les enfants, les enseignants, les parents et tous les pratiquants quels que soient leur niveau, leurs âges, afin que nous puissions constater à l'avenir une diminution du nombre d'accidents et de décès par noyades.

## **Conclusion**

Nos choix nous amèneront indirectement à décider où se situera l'écart entre la projection vers un idéal (zéro décès par noyade accidentelle) et une projection qui s'approcherait de trop près de la réalité actuelle.

---

Mauro Antonini resitue l'importance de l'exigence « didactico-pédagogique ». Pour lui l'enseignant performant se doit d'accompagner l'enfant dans sa construction de façon efficace, c'est-à-dire sans lui faire perdre de temps.

<sup>13</sup> Il s'agit de la construction par l'enfant du « corps flottant ».

La réalité des conditions et du faible niveau de pratique d'un bon nombre de personnes et le peu de culture en général d'une frange importante de la population concernant les pratiques aquatiques<sup>14</sup> nous incitent vivement à fédérer toutes les puissances d'actions disponibles pour lutter contre les risques de noyades.

La diminution des accidents par noyades sera d'autant plus marquée que la collaboration de l'ensemble des acteurs responsables sera soutenue et en cohérence avec une forte volonté politique interministérielle. Cette dernière s'exprime aujourd'hui précisément par l'organisation de la conférence de consensus sur l'aisance aquatique et plus globalement par un investissement conséquent de l'État dans ce domaine. Les actions doivent être également ambitieuses en termes de coopérations. Un consensus concernant « attestation et/ou certification » est nécessaire, des actions de formations continues des encadrants sont incontournables afin de lutter efficacement contre le fléau des accidents par noyades.

Nous nous devons d'accompagner activement l'organisation d'un apprentissage des jeunes enfants ou des débutants avec l'authentification d'une aisance aquatique « universelle » comme socle incontournable à toutes activités associées au milieu de l'eau.

L'effort de mise à disposition d'espaces et d'horaires de bassin par les collectivités territoriales afin que la totalité des enfants scolarisés bénéficient d'un enseignement à une adaptation au milieu aquatique d'une part et la formation spécifique de l'encadrement d'autre part sont deux axes forts parallèles qui devraient permettre plus assurément une transformation marquée et pérenne de nos habitudes de fonctionnement.

La FFN s'est d'ores et déjà engagée dans des actions de formations qui devraient déboucher sur la délivrance d'attestations associées à une formation de formateurs d'éducateurs Aisance Aquatique. Ces enseignants, formés par des formateurs reconnus, s'appuieront sur une conception didactique solidement fondée et sur des contenus d'enseignement essentiels et à l'efficacité éprouvée.

Il s'agira ainsi de permettre au plus grand nombre possible de pratiquants de disposer de bases nécessaires pour construire avec plus d'efficacité en moins de temps une pratique adaptée, performante et sécurisée.

---

<sup>14</sup> Réalité précisément décrite dans le rapport - « Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades » de Thierry Maudet et Véronique Éloi-Roux – en chapitres 1 et 2.